

Séance extraordinaire du 20 juin 2022



2022-06
179

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 20 juin 2021 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absent: Siège #2 - M. Frédéric Poulin

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 16 juin 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2022-06
180

02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 16 juin 2022, incluant les membres absents le cas échéant, conformément aux articles 152 à 156 du Code municipal du Québec;

Attendu que les élus ne sont pas tous présents à cette séance et qu'ils ne peuvent ajouter de sujet à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu unanimement que la séance sera tenue selon l'ordre du jour de l'avis de convocation, joint à la présente.

Adoptée unanimement.

**2022-06
181**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - AVIS DE CONVOCATION**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - SUJETS À DISCUTER**
 - 04.01 - Appui au projet Vélo-Village**
 - 04.02 - Demande d'un local pour camp pédagogique estival**
 - 04.03 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)**
 - 04.04 - Décompte progressif no 2 - Travaux reconfiguration 22e Avenue**
 - 04.05 - Avis de motion 530-2022 - remplace 440-2012 remboursement d'une dépense**
- 05 - VARIA**
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2022-06
182**

04.01 - Appui au projet Vélo-Village

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe désire prolonger sa piste cyclable par un trajet sécuritaire pour tous;

Attendu que la Municipalité veut offrir un trajet intermunicipal entre La Guadeloupe et Saint-Honoré et St-Hilaire afin d'offrir aux usagers une visite en vélo de notre région;

Attendu que ce projet profitera aux municipalités voisines qui s'ajouteront au trajet;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe propose le développement d'un tel projet depuis quelques années;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu que le conseil appui la municipalité de Saint-Honoré pour le dépôt d'une aide financière dans la politique de développement du territoire, volet régional et manifeste du même coup son intérêt à bénéficier de cette politique lors du dépôt de son projet

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-06
183**

04.02 - Demande d'un local pour camp pédagogique estival

Attendu la demande jointe à la présente, déposée par Mme Karine Champagne représentante de Ma récré d'Or, afin d'offrir un camp pédagogique à tous les enfants de La Guadeloupe;

- Local gratuit chaque lundi pendant 6 semaines.

Attendu que le règlement 524-2022 établit un tarif pour la location de salle pour les entreprises privées;

Attendu que ce service est offert gratuitement aux enfants de la Municipalité, par le Centre de service scolaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu de refuser la demande de gratuité d'un local pour les activités de Ma récré d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-06
184**

04.03 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Attendu que la Politique municipale de aînés et de la famille prévoit des actions en lien avec le vieillissement actif des aînés;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe désire mettre en place des infrastructures pour stimuler ses aînés à demeurer actifs;

Attendu l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe à déposer la demande suivante dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA):

- Nos aînés actifs et en santé!

Attendu les documents joints à la présente;

En conséquence:

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu que la Municipalité :

- Autorise le dépôt du projet « Nos aînés actifs et en santé! »;
- Accepte les termes et conditions du projet et toutes les modalités du guide du programme qui s'appliquent à elle;
- Autorise les dépenses prévues au montant de 111 609\$;
- Confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
- Confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- Autorise Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer le formulaire de demande ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-06
185**

04.04 - Décompte progressif no 2 - Travaux reconfiguration 22e Avenue

Mme Vanessa Roy, mairesse, et M. Carl Boilard, maire suppléant, se retirent des discussions et de la décision de ce point.

En vertu de l'article 116 du Code municipal du Qc, les élus désignent M. Vincent Breton afin qu'il agisse comme maire suppléant lors des discussions et de la décision de ce point.

Attendu l'avancement des travaux et la recommandation de paiement #2, au montant de 265 340.78 \$ incluant les taxes, recommandée par WSP dans le cadre des travaux de reconfiguration de l'intersection de la 22^e Avenue;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy d'accepter la recommandation de paiement et d'autoriser le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04.05 - Avis de motion 530-2022 - remplace 440-2012 remboursement d'une dépense

Mme Guylaine Gagnon conseillère au siège #4, donne avis de motion que sera

adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le numéro 530-2022, abrogeant et remplaçant le règlement 440-2012 relatif au mode de remboursement d'une dépense occasionnée à un membre du conseil ou un employé pour le compte de la Municipalité.

Le projet de règlement est déposé.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2022-06
186**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Vanessa Roy, mairesse

Christiane Lacroix, dir. gén. & gref.